

Bordereau attestant l'exactitude des informations - VANNES - 5602 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 10/12/2024 - 9395 - 2014 B 00250 - 801 693 094 - A.M.C RAVALEMENT

Le 10 DEC. 2024

2024/9395

A.M.C RAVALEMENT

Société à responsabilité limitée au capital de 3 000 euros

Siège social : 24 Z.A.de Caradec Sud 56120 Guégon

801 693 094 RCS VANNES

(ci-après la « Société »)

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 8 AVRIL 2024**

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Gérant et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à 101 395 euros de la manière suivante :

Au compte « autres réserves » soit ...	43 943 euros
A titre de dividendes à concurrence de ...	57 452 euros
Total égal au résultat de l'exercice soit	101 395 euros

De sorte qu'après affectation :

- ❖ Le compte « réserve légale » s'élève à 300 euros,
- ❖ Le compte « autres réserves » s'élève à 445 077 euros.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 **éligibles à l'abattement de 40 %** prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 57 452 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution. **Ce dividende sera mis en paiement à compter de ce jour.**

L'Assemblée Générale prend acte qu'il a été rappelé aux associés que :

- les revenus distribués sont imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu et qu'ils font l'objet, conformément aux dispositions de l'article 117 quater modifié du Code général des impôts, d'un prélèvement forfaitaire obligatoire de 21 %, non libératoire, imputable sur l'impôt dû l'année suivante et, en cas d'excédent, restituable,
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année qui précède le versement.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

- Exercice clos le 31 décembre 2020 : 69 000 euros, soit 230 euros par titre ; dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 69 000 euros
- Exercice clos le 31 décembre 2021 : Néant
- Exercice clos le 31 décembre 2022 : Néant

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Copie certifiée conforme

Antonio-Carlos ALVITES PARANHOS

Gérant



Désignation de l'entreprise SARL AMC RAVALEMENT

Néant ☐

Adresse de l'entreprise 24 Z.A. de Caradec Sud

56120 GUEGON

Numéro SIRET *

80169309400014

Durée de l'exercice en nombre de mois *

12

Durée de l'exercice précédent *

12

				Exercice N clos le	Exercice N-1 clos le
				31122023	31122022
ACTIF		Brut	Amortissements - Provisions	Net	Net
		1	2	3	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	010	012	certifié conforme à l'original.	
	Fonds commercial *				
	Autres *	014	016		
	Immobilisations corporelles *	028	030	129 382	51 793
	Immobilisations financières * (1)	040	042	116 180	11 381
Total I (5)		044	048	129 382	167 973
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052	1 050	4 479
	Marchandises *	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066	4 720	
	Créances (2)	068	070	102 103	81 883
	Clients et comptes rattachés *				
	Autres * (3)	072	074	20 639	37 543
	Valeurs mobilières de placement	080	082	100 000	129 907
	Disponibilités	084	086	145 030	112 570
	Charges constatées d'avance *	092	094	22 382	29 618
	Total II	096	098	395 924	396 000
Total général (I+II)		110	112	563 896	479 333

		PASSIF		Exercice N NET	Exercice N-1 NET
				1	2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *			120	3 000
	Ecart de réévaluation			124	
	Réserve légale			126	300
	Réserves réglementées *			130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131		132	401 134
	Report à nouveau			134	
	Résultat de l'exercice			136	101 395
	Subventions d'investissement			137	18 933
	Provisions réglementées			140	
	Total I			142	505 829
DETTES (4)	Provisions pour risques et charges			154	404 434
	Emprunts et dettes assimilées			156	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164	200
	Fournisseurs et comptes rattachés			166	37 040
	Dettes fiscales et sociales (dt montant de la TVA)	169	7 419	172	60 997
	Comptes courants d'associés			173	20 690
	Autres dettes			175	137
	Produits constatés d'avance			174	5 386
	Total III			176	
	Total général (I + II + III)			180	58 067
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

APR

Désignation de l'entreprise : SARL AMC RAVALEMENT

Néant ☐ *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430	33 610	432		434		436	33 610	33 610
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	110 349	442	7 500	444		446	117 849	117 849
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460	26 621	462		464		466	26 621	26 621
	Autres immobilisations corporelles	470	3 095	472		474		476	3 095	3 095
Immobilisations financières		480	11 381	482	109 899	484	5 100	486	116 180	116 180
TOTAL		490	185 056	492	117 399	494	5 100	496	297 355	297 355

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Fonds commercial		495		497		498		499	
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520	14 684	522	3 454	524		526	18 138
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	64 290	532	20 368	534		536	84 659
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550	20 443	552	3 401	554		556	23 845
	Autres immobilisations corporelles	560	2 305	562	436	564		566	2 741
TOTAL		570	101 723	572	27 659	574		576	129 382

III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
	PRET SALARIE BARBO									

Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
					Court terme *	Long terme				
						19 %	15 % ou 12,8 %	0 %		
	①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧		
1	5 100		5 100		(5 100)					
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL	578	5 100	580	582	5 100	584	(5 100)	586	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595		
TOTAL					596	(5 100)	585	597	599	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

A2

APA

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Désignation de l'entreprise : SARL AMC RAVALEMENT

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)			982		Déficits imputés	983	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)			982 bis		Déficits reportables	984	
Nombre d'opérations sur l'exercice			982 ter		Déficits de l'exercice	860	
					Total des déficits restant à reporter (870+984+860)	870	

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380	3 000
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	49 327
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	71 208
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Installations générales agencements aménagements des constructions	33 610		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	110 349		7 500
Matériel de transport	26 621		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	3 095		
TOTAL	173 675		7 500
Autres participations	281		109 899
Prêts, autres immobilisations financières	11 100		
TOTAL	11 381		109 899
TOTAL GENERAL	185 056		117 399

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Installations générales agencements aménagements constr.			33 610	33 610
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			117 849	117 849
Matériel de transport			26 621	26 621
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			3 095	3 095
TOTAL			181 175	181 175
Autres participations			110 180	110 180
Prêts, autres immobilisations financières		5 100	6 000	6 000
TOTAL		5 100	116 180	116 180
TOTAL GENERAL		5 100	297 355	297 355

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations générales agencements aménagements constr.		14 684	3 454		18 138
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		64 290	20 368		84 659
Matériel de transport		20 443	3 401		23 845
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		2 305	436		2 741
TOTAL		101 723	27 659		129 382
TOTAL GENERAL		101 723	27 659		129 382
Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.générales agenc.aménag.constr.	3 454				
Instal.techniques matériel outillage indus.	20 368				
Matériel de transport	3 401				
Matériel de bureau informatique mobilier	436				
TOTAL	27 659				
TOTAL GENERAL	27 659				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des provisions

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	6 000	6 000	
Autres créances clients	102 103	102 103	
Taxe sur la valeur ajoutée	6 038	6 038	
Débiteurs divers	14 601	14 601	
Charges constatées d'avance	22 382	22 382	
TOTAL	151 124	151 124	
Montant des prêts accordés en cours d'exercice	700		
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	5 800		

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	37 040	37 040		
Personnel et comptes rattachés	370	370		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 243	2 243		
Impôts sur les bénéfices	10 548	10 548		
Taxe sur la valeur ajoutée	7 419	7 419		
Autres impôts taxes et assimilés	110	110		
Groupe et associés	137	137		
TOTAL	57 867	57 867		

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition.

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 995
Dettes fiscales et sociales	655
Total	5 650

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Détail des charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS CHARGES A PAYER	
- PROV.HONO JUR 2023	504
- CONCEITO 12/23	4 400
- AGOA 2022	15
- AGOA 2022	30
- AGOA 2023	15
- AGOA 2023	30
ORGANISMES SOCIAUX RSI A PAYER	
- SSI A PAYER	588
ETAT TAXE PROFESS°-CFE-CVAE	
- SOLDE CVAE 2023	67
Total	5 650

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Détail des charges constatées d'avance

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
CHARGES CONST. D'AVANCE			
- 418.04 X 1/12	35		
- CCA ETALEMENT LOYER 02/2022	7 246		
- CCA ETALEMENT LOYER 01/2023	11 248		
CARBURANT EN CUVE			
- GO NON ROUTIER CPO	840		
- GO CAMION CPO	1 510		
RSI CONSTATE D'AVANCE			
- CSG DEDUCTIBLE AVANCE	1 503		
Total	22 382		